



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 mars 2015

Les vélos bienvenus à Paris La Défense !



Moyen de transport en plein développement, le vélo est aujourd'hui interdit à La Défense. Afin de répondre aux attentes des utilisateurs du site, Defacto, l'Établissement public de gestion, de promotion et d'animation de La Défense et la Communauté d'Agglomération Seine-Défense lancent une expérimentation visant à autoriser la circulation des vélos dans le quartier d'affaires.

Elle se déroulera entre le 13 avril et le 13 septembre 2015 et permettra de tester la circulation de vélos sur une aire jusqu'alors dédiée uniquement aux piétons.

Du fait de l'extrême densité des circulations piétonnes aux heures de pointe et du revêtement spécifique de La Défense (revêtement constitué de dalles indépendantes), l'autorisation des vélos est encadrée par la création d'un statut d'aire piétonne au sens où l'entend le code de la route. Les cyclistes y sont autorisés mais à la vitesse du pas et le piéton est toujours prioritaire.

Afin d'accompagner ce nouvel usage des espaces publics de La Défense et pour informer des éventuels dangers induits, une campagne de communication spécifique est mise en place dans le quartier d'affaires à compter du mois d'avril.

Des comédiens sensibiliseront notamment les cyclistes et les piétons sur les nouveaux comportements à adopter à La Défense.

Les règles d'usage :

- priorité aux piétons
- vitesse limitée au pas
- interdiction d'utiliser les escaliers mécaniques et ascenseurs pour accéder au site

Les points de vigilance :

- interstices entre les dalles
- potentielle inattention des piétons
- topographie particulière du quartier d'affaires (de nombreux emmarchements notamment)

Cette expérimentation de 5 mois permettra de dresser un bilan qui débouchera sur la décision d'autoriser de manière pérenne ou non, la circulation du vélo dans le quartier d'affaires.